

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)
EXTRAIT du registre des délibérations
Conseil Municipal du 16 novembre 2017

Conseillers en exercice :	33
présents :	28
pouvoirs :	4
Votants :	32
abstentions :	0
voix pour :	32
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 16 novembre 2017 à 18 heures 30, en vertu de la convocation du 10 novembre 2017, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - M. Romuald CARRY – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – Mme Danielle JOURZAC - Mme Stéphanie FRITZ - M. Jean-François VALEGEAS – M. Claude GUINET - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Simon CLAVURIER - Mme Anne-Marie MICHENAUD – Mme Marilyne AGOSTINHO FERREIRA – M. Olivier TOUBOUL - M. Christian LE LAIN – M. Mario JAEN – Mme Véronique CLEMENCEAU – M. Cheikhou DIABY – M. Jérôme TEXIER-BLOT- Mme Emilie RICHAUD - Mme Jeanine PROVOST – M. Noël BELLIOU – Mme Maryvonne LAURENT – Mme Florence PECHEVIS – M. Richard FERCHAUD – Mme Isabelle LASSALLE –

ETAIENT EXCUSEES

Mme Marianne JEANDIDIER donne pouvoir à M. Michel GOURINCHAS – Mme Michelle LE FLOCH donne pouvoir à Mme Annie-Claude POIRAT – Mme Pascaline BANCHEREAU donne pouvoir à Mme Stéphanie FRITZ – Mme Dominique CHARMENSAT donne pouvoir à Mme Françoise MANDEAU -

ETAIT ABSENT

M. Christian BAYLE -

M. Jérôme TEXIER-BLOT est nommé secrétaire de séance.

PRESTATIONS DE SERVICES D'ASSURANCES – AOO V17110	2017.128
--	-----------------

Monsieur le Rapporteur soumet pour validation au Conseil Municipal le marché portant sur les prestations de services d'assurances.

Le marché est ordinaire, il comprend 5 lots :

- Lot 1 : assurance responsabilité civile
- Lot 2 : assurance protection fonctionnelle
- Lot 3 : assurance protection juridique
- Lot 4 : assurance automobile
- Lot 5 : assurance dommages aux biens

2017.128
nomenclature : 1.1

Les variantes et/ou garanties supplémentaires ou complémentaires étaient autorisées et à l'initiative des candidats sans obligation de réponse mais avec obligation de répondre à la solution de base.

3 garanties optionnelles :

- Lot 4 :
 - garantie optionnelle : Auto-mission
- Lot 5 :
 - garantie optionnelle 1 : bris de machines informatiques et bureautiques ;
 - garantie optionnelle 2 : expositions temporaires et expositions permanentes.

Le montant se présente sous forme de primes annuelles pour chacun des lots.

Des formules avec franchises étaient proposées pour les lots : 1, 3, 4 et 5.

Le marché est conclu pour une durée de 5 ans avec une prise d'effet au 1^{er} janvier 2018 et une fin du marché le 31 décembre 2022.

Cette consultation, lancée dans le cadre d'un appel d'offres ouvert, a fait l'objet d'un avis d'appel public à concurrence envoyé au BOAMP et au JOUE le 1^{er} septembre 2017.

Le dossier de consultation et la publicité furent déposés sur le site AWS permettant le téléchargement du dossier mais également le dépôt des offres dématérialisées.

La date limite de remise des offres a été fixée au 6 octobre 2017 à 12h00.

8 entreprises ont remis leur offre, dans les délais :

-Lot 1 : PNAS / AREAS DOMMAGES – GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE – BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE / VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG – SOFAXIS/SHAM

-Lot 2 : PNAS / PROTEXIA FRANCE – GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE

-Lot 3 : 2 C COURTAGE / CFDP ASSURANCES – GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE - CABINET LOUVET / DAS

-Lot 4 : GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE – ALTIMA COURTAGE / ALTIMA ASSURANCES - ASTER Les Assurances Territoriales / BALCIA INSURANCE – BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE / GEFION INSURANCE - CABINET LOUVET / MMA-IARD

-Lot 5 : GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE – BRETEUIL ASSURANCES COURTAGE / VHV ALLGEMEINE VERSICHERUNG AG - CABINET LOUVET / MMA-IARD

L'ouverture des plis a été effectuée le 6 octobre 2017.

Au regard de l'analyse des offres réalisée par le Consultant CAP SERVICE PUBLIC – 1456 av du Général Bigeard – BP 10041 – 54203 TOUL Cedex, la Commission d'Appel d'Offres (CAO), lors de sa réunion du 7 novembre 2017 a décidé d'attribuer les marchés aux assureurs suivants :

Lot 1 : GROUPAMA - CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE - 2 av de Limoges – CS 60001 - 79044 NIORT Cedex 9 pour une prime annuelle de : 20 472.00 € TTC (Ville) et 1 072.00 € TTC

2017.128
nomenclature : 1.1

(CCAS) – montant total : 21 544.00 € TTC (formule 1 avec franchise de 750.00 € TTC).

Lot 2 : GROUPAMA - CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE - 2 av de Limoges – CS 60001 - 79044 NIORT Cedex 9 - pour une prime annuelle de : 1 522.00 € TTC (Ville) et 90.00 € TTC (CCAS) soit un montant total de : 1 612.00 € TTC (formule sans franchise ni seuil d'intervention).

Lot 3 : GROUPAMA - CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE - 2 av de Limoges – CS 60001 - 79044 NIORT Cedex 9 - pour une prime annuelle de : 4 804.00 € TTC (Ville) et 473.00 € TTC (CCAS) soit un montant total de : 5 277,00 € TTC (formule avec franchise de 500.00 € TTC et seuil d'intervention de 500.00 € TTC).

Lot 4 : GROUPAMA - CAISSE REGIONALE D'ASSURANCES MUTUELLES AGRICOLES CENTRE-ATLANTIQUE - 2 av de Limoges – CS 60001 - 79044 NIORT Cedex 9 - pour une prime annuelle de : 30 533 € TTC (Ville) et 953.00 € TTC (CCAS) soit un montant total de : 32 140.00 € TTC (formule 1 avec franchise de 250.00 € TTC pour les (- 3.5 T) et de 450.00 € TTC pour les (+ 3.5 T) avec garantie tous dommages pour l'ensemble des véhicules, inclus la garantie optionnelle : auto-mission sans franchise de 654.00 € TTC.

Lot 5 : MMA-IARD – 14 Bd Marie et Alexandre Oyon – 72030 LE MANS - représentée par Monsieur Alain Rodriguez – Ingénieur expert souscripteur - Agent général : CABINET LOUVET – 41 Bd Denfert Rochereau – 16100 COGNAC – pour la variante : prime annuelle de : 49 811.87 € TTC (ville) et 4 148.29 € TTC (CCAS) soit un montant total de : 53 960.16 € TTC (formule avec franchise générale de 1 500.00 € TTC, franchise vandalisme de : 4 000.00 € TTC et une franchise tempête, grêle, neige de : 50 000.00 € TTC non inclus la garantie optionnelle 1 : bris de machines informatiques et bureautiques de : 3 480.00 € TTC et la garantie optionnelle 2 : expositions temporaires : 150.00 € TTC et expositions permanentes : 300.00 € TTC).

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

VALIDE l'attribution du marché aux assureurs suivants :

- Lot 1, lot 2, lot 3, lot 4 : **GROUPAMA CENTRE ATLANTIQUE**
- Lot 5 : **MMA-IARD**

AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché et toutes modifications à intervenir au cours de son exécution (art. 139 du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016).

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

Michel GOURINCHAS